



# Ecologie Pour Vence

Pour une écologie responsable et citoyenne

Lettre d'information N° 143 (Octobre 2025)

## Palmiers à Vence : chronique d'un désastre annoncé



En mai 2023, Régis Lebigre a décidé de **mettre un terme à la possibilité pour les Vençois de traiter à un prix modique et dans des conditions simples** leurs palmiers en ne demandant pas une dérogation au Ministère de l'Agriculture pour que cela puisse continuer. En prenant cette décision le Maire de Vence ne pénalisait pas seulement les propriétaires de palmiers qui se sont vus désormais privés d'un traitement efficace et à un prix abordable il a surtout pris le **risque de voir des produits phytosanitaires dispersés à l'air libre en grande quantité** car en l'absence de traitements préventifs le nombre de palmiers contaminés augmente et dans ce cas la loi oblige si le propriétaire veut sauver son palmier à avoir recours à un produit phytosanitaire par imprégnation de la couronne c'est-à-dire à une dispersion de produit dangereux à l'air libre. Il a également offert les conditions d'une envolée de la contamination de notre commune par les charançons ouvrant la voie à un désastre végétal sans précédent puisque une fois les palmiers disparus ces insectes s'attaquent à toutes les plantes d'ornement. Une décision donc doublement absurde du point de vue économique et environnemental.

En réponse certainement à ces critiques Régis Lebigre a instauré une subvention au profit des propriétaires de palmiers non imposables de 200 euros s'ils traitaient leurs sujets de manière préventive selon un protocole dit " bio" (c'est certainement le cas mais cela ne signifie pas une absence d'impact) qui comprend un minimum de 10 passages sur l'année et un coût de 400 euros là où jusqu'à maintenant ces derniers réglaient le problème en 1 fois pour 72 euros ! **Cela a entraîné l'abandon de la plupart des traitements préventifs couplé à la multiplication des foyers de contamination** et l'obligation de disperser dans l'air des produits phytosanitaires. Ceci est désolant et aussi opaque puisque à l'heure actuelle aucun bilan n'a été dressé de la mise en place de cette subvention



Encore fallait-il mesurer l'évolution vers ce désastre. C'est pourquoi l'association « Ecologie pour Vence » a voulu analyser l'état de la contamination sur le territoire de la commune en le comparant à celui d'une commune qui continue à autoriser l'injection (Le Cannet qui a disposé 18 pièges sur son sol). Elle a donc installé un réseau de 7 pièges dans différents quartiers de la ville

Le résultat est sans appel : sur la période mai à octobre 2025 là où les pièges cannettans ont capturé en moyenne 8 charançons les vençois eux en sont à 51 et jusqu'à 75 dans quelques zones !

Il est donc temps de sortir de cette spirale absurde en remettant notre commune dans le groupe des collectivités qui organisent réellement la lutte collective contre cette espèce avant qu'elle achève les derniers palmiers Phoenix de notre commune et ne s'attaque à d'autres plantes d'ornement (strelitzia par exemple).



N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions à l'adresse suivante :  
[ecologiepourvence@gmail.com](mailto:ecologiepourvence@gmail.com)

Et pour adhérer à [EPV cliquez ici](#)